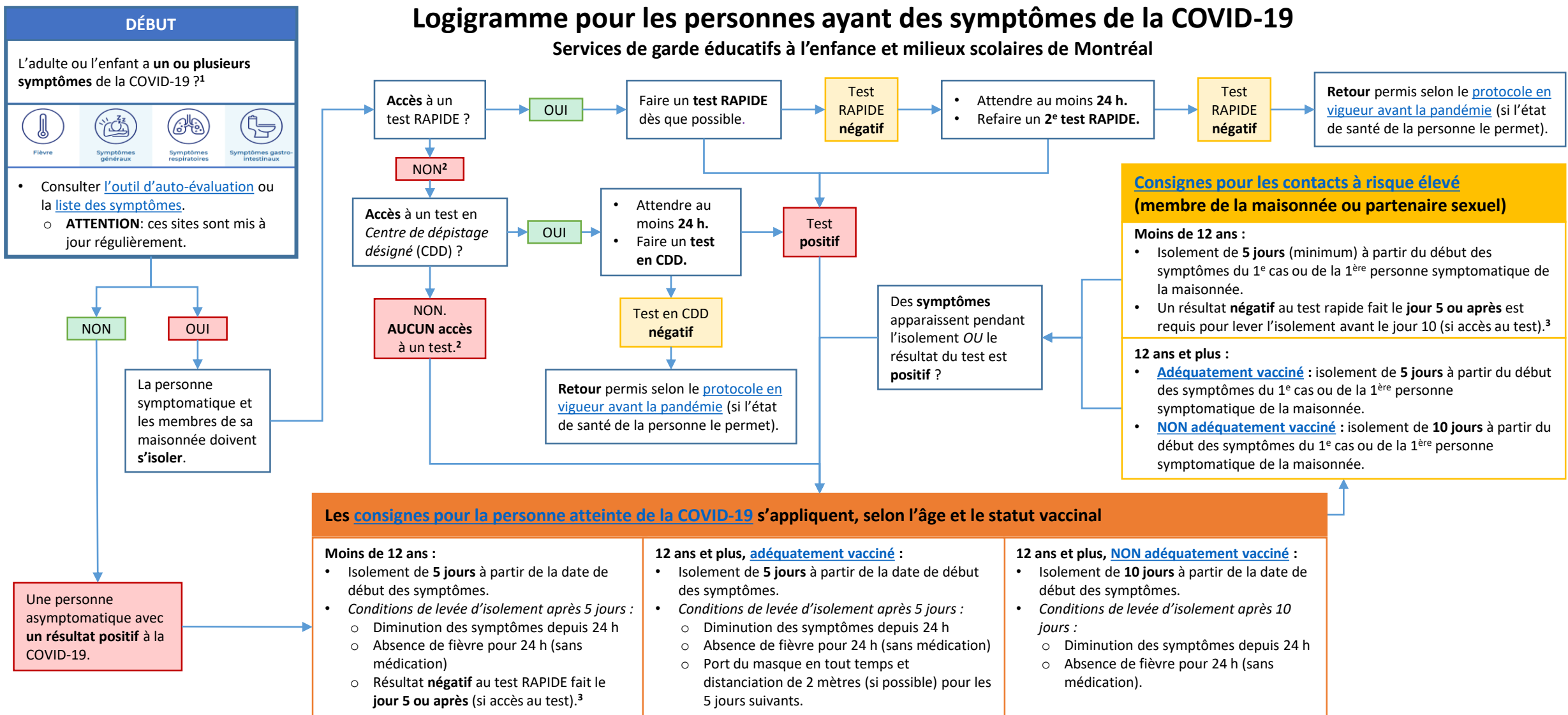


# Logigramme pour les personnes ayant des symptômes de la COVID-19

Services de garde éducatifs à l'enfance et milieux scolaires de Montréal



<sup>1</sup> Une personne qui a eu la COVID-19 après le 20 décembre 2021 est considérée immunisée pour une période de 60 jours. Si cette dernière présente des symptômes, le [protocole en vigueur avant la pandémie](#) s'applique.

<sup>2</sup> **Exception:** si les symptômes sont dus à une maladie autre que la COVID-19, un billet médical peut être accepté (équivalent à « résultat négatif »).

<sup>3</sup> La période d'isolement d'un enfant de moins de 12 ans est pour un maximum de 10 jours. Si l'enfant fait un test rapide le jour 5 ou après et que le résultat est positif, il doit attendre 24 h avant de passer un autre test. Si l'enfant n'a pas accès à un test rapide OU si un enfant ayant des besoins particuliers est incapable de se soumettre à un test rapide, l'isolement sera de 10 jours.